



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 27 juin 2019

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

SAS OUATE

Rue François Simon
57070 Saint Julien les Metz

Affaire suivie par
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Objet : Courrier d'accord immédiat
Dossier de déclaration concernant la Création d'un centre équestre sur la commune de Pouilly

PJ : Récépissé de déclaration + Fiche descriptive

Madame, Monsieur,

J'accuse réception des compléments de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ Création d'un centre équestre sur la commune de Pouilly

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 29 mars 2019 complété le 24 juin 2019
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2019-00161
- Dossier réalisé par : BEPG

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Pouilly où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie à :

– BEPG Technopole Nancy Brabois
2 allée saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

– Schrepfer architecte urbaniste
1 rue bois chêne le loup
BP71
54502 Vandoeuvre les Nancy

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER

DONNEES TECHNIQUES

Superficie : Projet = 2,79 ha

Dimensionnement : Infiltration et rejet à débit limité à 3,5L/s

Fréquence de retour : Pluie de période de retour 10 ans

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

Bassins de rétention - Caractéristiques

Bassin	3 bassins en cascade
Débit de fuite (l/s)	3,5
Volume (m ³)	102 par bassin
Surface (m ²)	170
Profondeur (m)	0,6
Temps de vidange (h)	23,5

Les bassins sont aériens. Le régulateur de débit sera un ajutage de 38mm. Aucun rejet au cours d'eau n'est prévu le rejet se fera dans le terrain naturel à l'aval du site. L'entretien sera effectué 2 fois par an et une visite des ouvrages sera fait après chaque événement pluvieux important.

Gestion du bassin versant intercepté et des eaux de lavages des chevaux

Un fossé est implanté en haut de la parcelle (limite ouest). C'est un fossé drainant interceptant les eaux du bassin versant en amont (champ voisin), penté vers le nord de la parcelle pour rejeter les eaux sur le terrain naturel, afin que celles-ci ruissellent sur le terrain naturel hors de l'emprise projet.

Le réseau d'eaux pluviales est dirigé vers la mare de filtrage. Les eaux de lavage des chevaux y sont également renvoyées via ce même réseau.

La mare est plantée d'espèces filtrantes (joncs, roseaux, iris...) et prolongée au niveau de son trop-plein d'un fossé filtrant (drain en fond + lit de sable) pour accrocher les poils avant le rejet sur le terrain naturel pour ruissellement superficiel via le talweg.

Sur le cheminement du talweg, on positionne 3 bassins de rétention pour casser le flux de rejet des eaux avant le ruisseau.